

Commune de

JOUX

(Département du RHÔNE)

APTITUDES AMENAGEMENT

Siège social :

11 rue Eucher Girardin 42300
Roanne - Tél : 04 77 70 55 37

Agence de Roanne :

Espace Saint Louis Rue Raffin 42300
Roanne - Tél/fax : 04 77 71 28 82

aptitudes.amenagement@orange.fr



2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Arrêté le 17 juin 2014

Approuvé le.....

SOMMAIRE

I. Préambule

II. Les orientations du PADD

Défi I : Une commune rurale dont la qualité du cadre de vie est à préserver

- ➔ Préserver l'identité rurale et villageoise de la commune
- ➔ Protection des milieux naturels et ressources qui composent le cadre environnemental du territoire
- ➔ Développement d'une agriculture adaptée, garante du dynamisme rurale et des paysages

Défi II : Impulser et accompagner une dynamique de développement pour le village de Joux

- ➔ Accompagner le développement résidentiel, en lien avec les enjeux de la mobilité
- ➔ Répondre aux besoins en services et équipements, et créer un centre-bourg actif
- ➔ Dynamiser les activités économiques présentes et à venir, et développer le tourisme

III. Représentations cartographiques du PADD

I. PREAMBULE

Le document présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Celui-ci s'inscrit dans un contexte législatif de transformation du droit de l'urbanisme lié à la mise en place de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, promulguée en décembre 2000.

Rôle du P.A.D.D

⇒ Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune, dans le respect des objectifs et des principes du développement durable énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme.

⇒ Le PADD se doit d'être l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement et de mise en valeur du territoire de la commune, à moyen et long terme. En cela, il fixe les grandes orientations du projet communal. Celles-ci sont ensuite précisées et traduites spatialement et réglementairement.

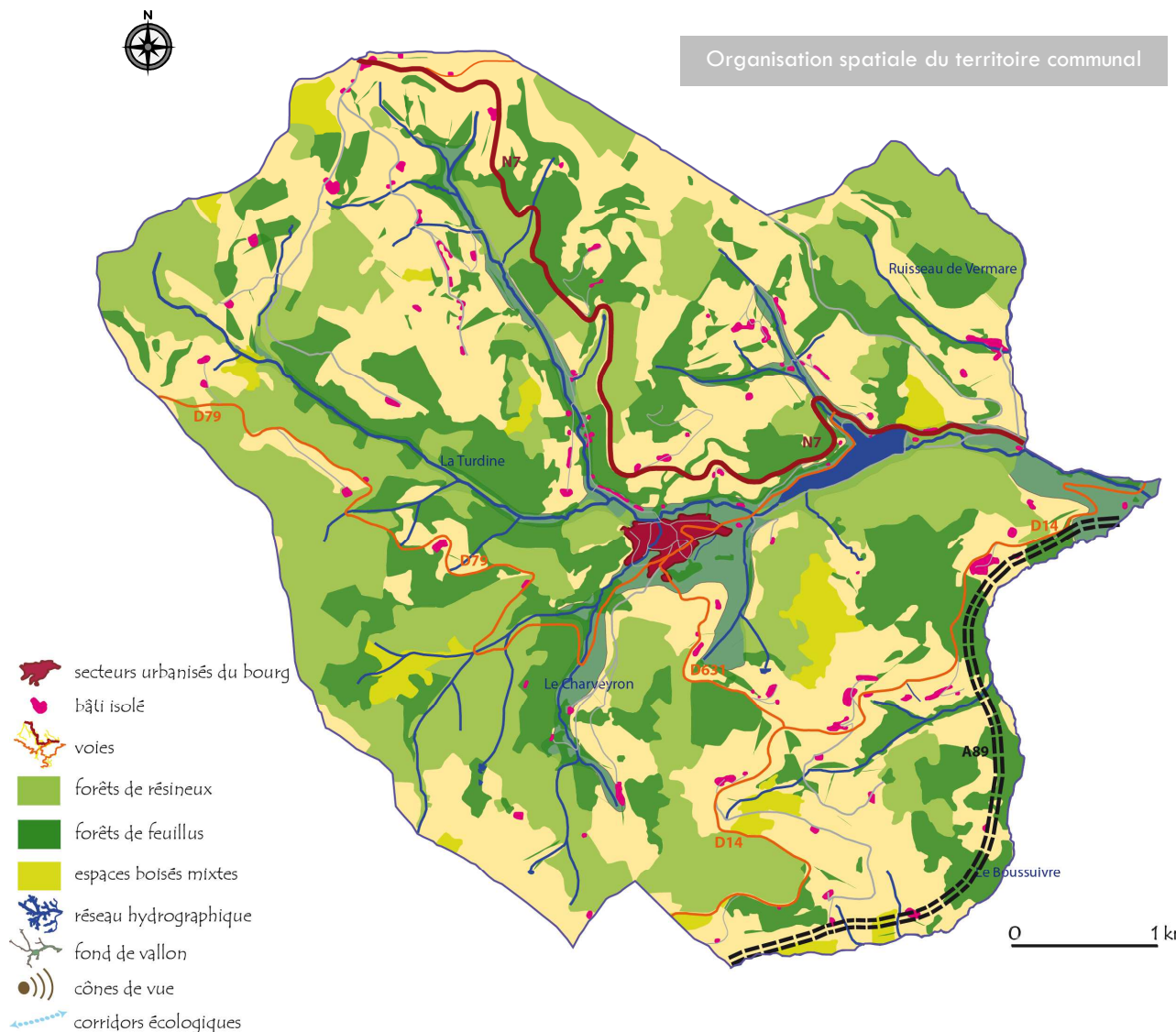
Les principes du développement durable au titre de l'article L. 121-1 du Code de l'Urbanisme :

1) "L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable".

2) "La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux".

3) Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature".

A partir du diagnostic expert, il a été possible de dégager un certain nombre de constats. Cette approche a en outre été nourrie des apports des diagnostics partagés ou expertises d'usages, avec les élus dans le cadre de séminaires, d'ateliers thématiques avec les personnes publiques associées ou les personnes ressources (agriculteurs), enfin lors de deux réunions publiques interactives avec les acteurs locaux et les administrés qui ont mobilisé près de 100 personnes, à l'échelle d'un village qui comptait 674 habitants en 2010.



D'une manière globale, il y a lieu de dissocier dans le diagnostic rétrospectif du développement communal :

- **Les facteurs structurels** qui relèvent des données physiques du territoire, de la géographie physique et humaine, notamment la place de l'agriculture et des espaces forestiers, des infrastructures de transport et de communication dont la réalisation de l'A89. La structuration héritée des espaces bâtis et non bâtis, de la trame viaire, va être notablement modifiée du fait d'une attractivité économique et résidentielle amplifiée. L'évasion commerciale et de services vers le pôle voisin de Tarare est prépondérante du fait de sa proximité et de la taille de la commune.
- **Des facteurs conjoncturels** qui sont impactés par des effets d'aubaine, par exemple le chantier de l'A89, qui a conduit à une forte demande résidentielle, ou les conditions de financement de l'habitat qui a favorisé la construction de maisons individuelles entre 2005 et 2008, ...

Le développement à court, moyen et long termes doit en conséquence prendre en compte ces facteurs en identifiant ceux qui relèvent **d'un développement local, global et durable**.

Des choix de développement sont à opérer en fonction d'objectifs qualitatifs et quantitatifs, fil conducteur défini comme le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** ou PADD.

Les perspectives de développement de JOUX

JOUX se caractérise comme un village de moyenne montagne aux confins du département du Rhône. **Le centre-bourg de JOUX** est historiquement accroché à son cœur composé de l'église et du château. Le cœur du village est de taille modeste et s'organise principalement entre la place de la mairie et le secteur du château. Cet épiscentre communal concentre l'essentiel des espaces publics aménagés (deux places) et la majorité des commerces et services. Il est fortement contraint par la topographie. Il s'agit également du secteur où le bâti est le plus dense. Le centre du bourg ayant connu peu d'aménagements lors des décennies passées, il souligne une faible mise en valeur globale, notamment au niveau des espaces publics (rues, places).

Une **dispersion relativement importante du bâti** sur la commune est remarquable. L'urbanisation diffuse, avec le développement des constructions individuelles, au « coup par coup » et sur de grands lots (parcelles d'au moins 1500 m²) ainsi que le changement de destination de bâtis agricoles dispersés ont dominé depuis plusieurs décennies. Cette **urbanisation invasive** a conduit à une **urbanisation fragmentée** où une logique d'implantation discontinue a pris le pas. Cette juxtaposition a conduit à la fois à des ruptures de la trame bâtie et la colonisation d'arrière-pensées à dominante naturelle qui épousent le relief. Les espaces agricoles fragiles sont peu à peu grignotés par les espaces forestiers invasifs ou ceux dévolus à des activités de chasse. Le caractère rural et les composantes naturelles, accentués par la géographie accidentée du relief demeurent et contrastent avec le caractère urbain et minéral du fond de vallée urbanisé à l'approche de Tarare. Les habitants sont quant à eux fortement attachés à leur identité villageoise et au caractère rural de leur commune.

La trame urbaine du bourg de JOUX présente aujourd'hui un certain nombre d'atouts et de handicaps :

- Une **homogénéité du bâti** qui nécessite des **actions de confortement des activités économiques** (commerces, services, équipements) et **résidentielles** par des actions ciblées sur la valorisation des pas de portes, des façades et la mise en confort des logements...
- Envisager **des prescriptions architecturales et paysagères**, pour valoriser le cadre urbain et paysager du centre-bourg, et pour maintenir une homogénéité dans les façades et matériaux utilisés traditionnellement.
- **Des actions ciblées** autour du cœur du village pour conforter le centre de gravité communal sont à envisager pour amplifier le dynamisme et permettre une meilleure articulation spatiale et urbaine (confortement des commerces et services, valorisation des abords de l'école et la mairie, autres équipements publics...),
- Une **organisation du stationnement et des cheminements doux** à parfaire,
- La **mise en valeur des espaces publics** dont le **traitement des entrées de villages**, qui méritent une affirmation plus forte du traitement des espaces libres aujourd'hui peu qualifiants.



Deux grands défis de développement pour JOUX

Un double diagnostic territorial et partagé a été réalisé avec les habitants et acteurs de la commune de JOUX. Lors de la phase de mobilisation préalable de la connaissance collective du territoire communal, puis de la phase d'élaboration et de réflexion du PADD, un certain nombre d'atouts, faiblesses, opportunités et menaces a été identifiés. Les potentiels de développement et freins ont permis de mettre en évidence les variables ou dynamiques sur lesquelles la commune peut s'appuyer, ainsi que les diverses contraintes ou faiblesses qu'il sera nécessaire de contrecarrer pour limiter leurs influences négatives.

Cette démarche de diagnostic partagé s'est fondée sur **un socle de mobilisation préalable de la connaissance du territoire par les acteurs du territoire**, puis de **compréhension des enjeux et défis**, enfin de **co-élaboration des objectifs qualitatifs et quantitatifs, des actions** à entreprendre. Les exigences des lois « SRU », « Urbanisme et Habitat » et des lois Grenelle, les prescriptions du SCoT ou du futur PLH ont permis de prendre en compte un contexte plus global. Le PADD a ainsi été élaboré au-delà de sa finalité réglementaire comme un outil de développement décliné en plan d'actions.

Le PADD repose sur **2 grands défis jugés prioritaires** pour les moyens et longs termes. Ces défis de développement sont déclinés en plusieurs enjeux distincts ou chantiers. Ils font l'objet de fiches particulières détaillant leurs objectifs. Ces fiches sont constituées d'un rappel du diagnostic, des enjeux, des objectifs et des orientations générales de développement. Les enjeux ou chantiers ont été exprimés dans une perspective de développement durable.

LES GRANDS DEFIS A RELEVER POUR LE DEVELOPPEMENT DE JOUX



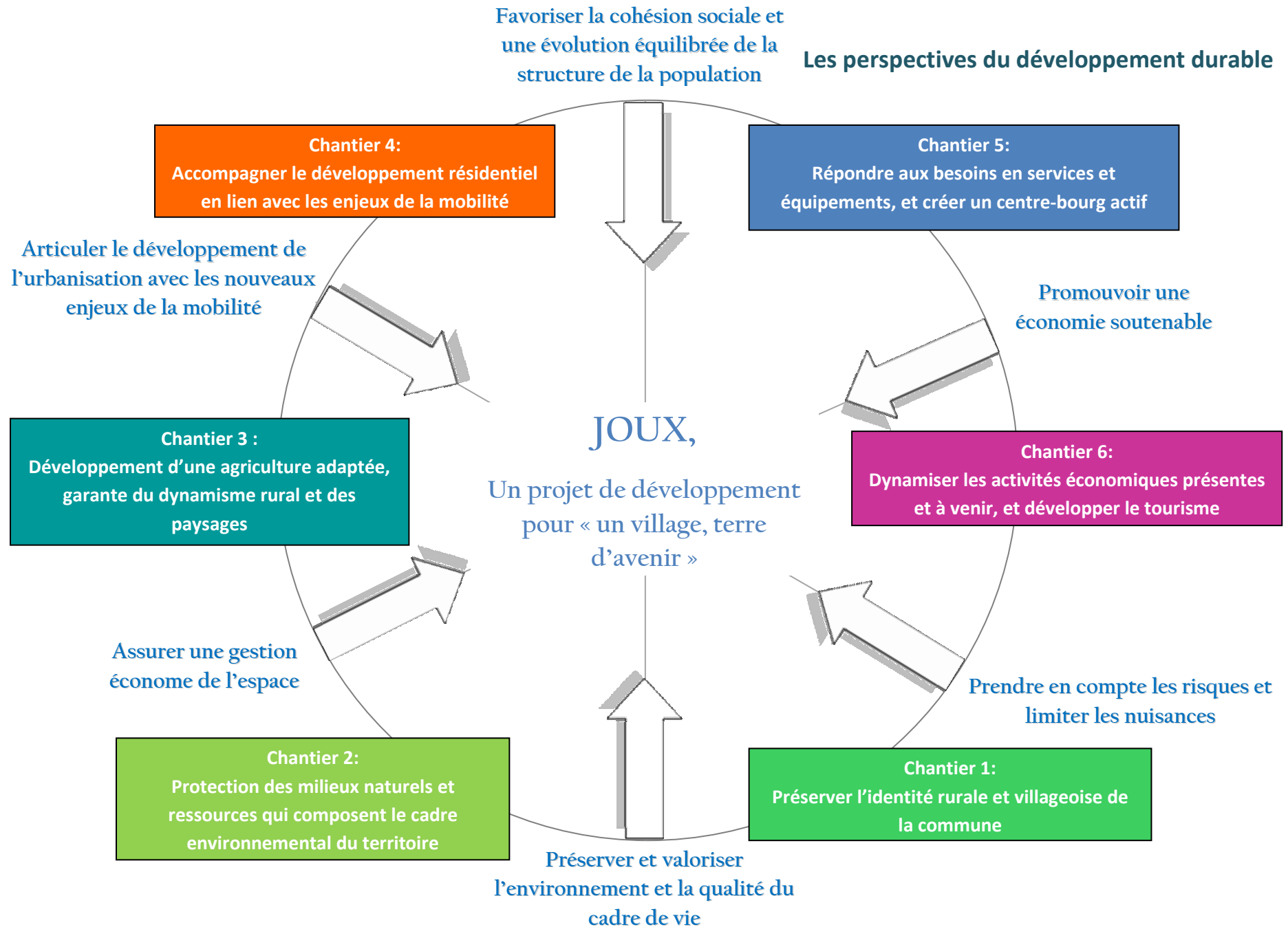
DEFI I :

**UNE COMMUNE RURALE, DONT
LA QUALITE DU CADRE DE VIE
EST A PRESERVER**



DEFI II :

**IMPULSER ET ACCOMPAGNER
UNE DYNAMIQUE DE
DEVELOPPEMENT POUR LE
VILLAGE DE JOUX**



II. LES ORIENTATIONS DU PADD

DEFI N°1 : UNE COMMUNE RURALE, DONT LA QUALITE DU CADRE DE VIE EST A PRESERVER

- Préserver l'identité rurale et villageoise de la commune
- Protection des milieux naturels et ressources qui composent le cadre environnemental du territoire
- Développement d'une agriculture adaptée, garante du dynamisme rural et des paysages

DEFI N°2 : IMPULSER ET ACCOMPAGNER UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT POUR LE VILLAGE DE JOUX

- Accompagner le développement résidentiel, en lien avec les enjeux de la mobilité
- Répondre aux besoins en services et équipements et créer un centre-bourg actif
- Dynamiser les activités économiques présentes et à venir, et développer le tourisme

→ Préserver l'identité rurale et villageoise de la commune

DEFI I
UNE COMMUNE RURALE, DONT LA QUALITE DU CADRE DE VIE EST A PRESERVER

CONSTATS :

- o *Village de moyenne montagne situé dans les Monts du Tararais Forestier. Bourg situé à 500 m d'altitude.*
- o *Centre-bourg restreint caractérisé par un maillage relativement dense de constructions plus ou moins anciennes. Bâti concentré dans le cœur de bourg.*
- o *Dans le cœur de village, les aménagements sont limités et les espaces publics sont peu qualitatifs.*
- o *Paysage de bocage caractéristique du territoire communal, facteur d'identité territoriale sensible qui doit être préservée.*
- o *Village impacté par le passage de l'A89.*
- o *Influence de la ville de Tarare à proximité, et dans un rayon plus éloigné, de la métropole lyonnaise.*
- o *Éléments patrimoniaux à valoriser : barrage, château, chapelle de la Salette, corps de ferme, mines Jacques Cœur,...*

OBJECTIFS :

1. **PRESERVER LA QUALITE DU CADRE DE VIE**
2. **ENTRETENIR UN ESPRIT DE VILLAGE**
3. **CREER DES ESPACES PUBLICS QUALITATIFS ET LIEUX DE RENCONTRE, ET CONCEVOIR UN CŒUR DE BOURG A VOCATIONS MIXTES**
4. **VALORISATION D'UNE TRAME VERTE DEDIEE AUX MODES DOUX**

ORIENTATIONS/ACTIONS :

1. PRESERVER LA QUALITE DU CADRE DE VIE

- ➔ Embellir le cadre bâti public et privé, et valoriser le patrimoine rural typique : le château, l'église, la chapelle de la Salette
- ➔ Conserver les grands équilibres paysagers qui font la richesse et le charme de la commune, et préserver les paysages naturels marqués par une alternance entre les monts forestiers d'une part et les vallons bocagers d'autre part
- ➔ Entretenir le cadre bâti typique du village

2. ENTRETENIR UN ESPRIT DE VILLAGE

- ➔ Maintenir des activités diversifiées en lien avec la nature : circuits de randonnée, plan d'eau du barrage

3. CREER DES ESPACES PUBLICS QUALITATIFS ET LIEUX DE RENCONTRE, ET CONCEVOIR UN CŒUR DE BOURG A VOCATIONS MIXTES

- ➔ Maintenir le dynamisme des commerces et services
- ➔ Aménager des espaces publics de qualité (places, cheminements sécurisés) dans le centre-bourg, à proximité des commerces et services (boulangerie, mairie, poste, école)
- ➔ Optimiser les espaces de stationnement

4. VALORISATION D'UNE TRAME VERTE DEDIEE AUX MODES DOUX

- ➔ Valoriser et améliorer l'entretien des chemins de promenade
- ➔ Créer des cheminements et espaces piétons sécurisés dans le cœur de village, notamment à proximité de l'école (projet de Pédibus), favorisant l'accès aux commerces, services et équipements
- ➔ Limiter les nuisances des véhicules motorisés

Les entités paysagères de JOUX à préserver



→ **Protection des milieux naturels et ressources qui composent le cadre environnemental du territoire**

DEFI I
UNE COMMUNE RURALE, DONT LA QUALITE DU CADRE DE VIE EST A PRESERVER

CONSTATS :

- o *Un territoire rural vaste (2518 ha) dominé par les espaces boisés (qui couvrent environ 60% de la surface de la commune).*
- o *Nombreux espaces naturels et boisés de qualité, à préserver et valoriser, maintenir la qualité des paysages ouverts.*
- o *Biodiversité remarquable liée à la richesse du réseau hydrographique : situation en limite de bassin versant. La Turdine et ses affluents.*
- o *ZNIEFF I Affluents de la Turdine, ZNIEFF II Haut Bassin Versant de la Turdine, ZNIEFF II Haut Bassin Versant du Rançonnet*
- o *Milieux humides : mares et étangs, riches en matière organique*

OBJECTIFS :

1. **PRESERVER LES ESPACES NATURELS ET ENTRETENIR LES ESPACES BOISES**
2. **PRESERVER, ENTRETENIR ET VALORISER LES CORRIDORS ECOLOGIQUES, LES COURS D'EAU ET SECTEURS HUMIDES, MILIEUX D'UNE RICHE BIODIVERSITE**
3. **GESTION DES RISQUES NATURELS : INONDATION, RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES**
4. **VALORISER LA RESSOURCE EN EAU**
5. **DEVELOPPER LA CONNAISSANCE/PEDAGOGIE SUR LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE**

ORIENTATIONS/ACTIONS :

1. **PRESERVER LES ESPACES NATURELS ET ENTRETENIR LES ESPACES BOISES**
 - Identifier les zones humides, mares,... et veiller à la conservation de ces milieux
 - Organiser le choix des espèces de boisement (projet de plan de boisement)
 - Gestion des peuplements forestiers en recherchant un équilibre entre les différents espaces
 - Gestion des activités liées à la pêche, la chasse, et les loisirs
2. **PRESERVER, ENTRETENIR ET VALORISER LES CORRIDORS ECOLOGIQUES, LES COURS D'EAU ET SECTEURS HUMIDES, MILIEUX D'UNE RICHE BIODIVERSITE**
 - Préserver les activités et espaces agricoles pour favoriser le maintien de la biodiversité
 - Protéger le cours de la Turdine et ses affluents (le Charveyron, le Boussuivre, le Vermare) et leur ripisylve
3. **GESTION DES RISQUES NATURELS : INONDATION, RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES**
 - Prendre en compte le PPRI
 - Gestion des risques naturels et technologiques : glissement de terrain, inondation, incendie, transport de matières dangereuses (N7)
4. **VALORISER LA RESSOURCE EN EAU**
 - Préserver la qualité des têtes de bassin versant
 - Entretenir la Turdine et ses affluents, et leurs berges
 - Valoriser les captages d'eau
 - Favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
5. **DEVELOPPER LA CONNAISSANCE/PEDAGOGIE SUR LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE**
 - Sentier pédagogique autour du barrage de Joux ; développer d'autres sentiers

→ **Développement d'une agriculture adaptée, garante du dynamisme rural et des paysages**

DEFI I
UNE COMMUNE RURALE, DONT LA QUALITE DU CADRE DE VIE EST A PRESERVER

CONSTATS :

- o *Territoire rural dominé par les espaces boisés en majorité, puis les terres agraires. Des espaces agricoles en régression par rapport à la place de la forêt.*
- o *Rôle important joué par l'agriculture sur la commune de Joux, notamment pour le maintien du bocage et de paysages ouverts, pour éviter l'enfrichement et le cloisonnement des espaces.*
- o *Un dizaine d'exploitations agricoles (7-8 actifs principaux et 5-6 doubles actifs), de taille moyenne. Elevage bovin, chèvres, brebis.*
- o *Une activité agricole en déprise, dont les espaces sont menacés par les pressions de l'urbanisation et de la reforestation.*

OBJECTIFS :

- 1. DEVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE**
- 2. PRESERVER, ENTREtenir ET VALORISER LES ESPACES AGRICOLES**
- 3. GESTION DES INTERFACES ENTRE ESPACES URBANISES ET AGRICOLES, ET LES FRANGES RESIDENTIELLES**
- 4. PRESERVER LES HAIES ET CORDONS BOISES COMPOSANT LA TRAME PAYSAGERE ET CONTRIBUANT A LA QUALITE DES PAYSAGES**

ORIENTATIONS/ACTIONS :

1. DEVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE

- Développer une filière agriculture biologique sur la totalité de la commune de Joux
- Développer les circuits-courts de production agricole
- Favoriser le remembrement volontaire, ou la réorganisation foncière
- Assurer la pérennité des exploitations

2. PRESERVER, ENTREtenir ET VALORISER LES ESPACES AGRICOLES

- Limiter l'étalement urbain et maîtriser les surfaces urbanisables (objectifs du SCOT)
- Urbaniser en greffe du bourg pour éviter le phénomène de mitage
- Prévoir des densités de constructions supérieures ou égales à 10 logements/ha, conformément aux préconisations du SCOT, afin de limiter la consommation d'espace agricole
- Veiller aux équilibres entre espaces agricoles, forestiers et de chasse, notamment les secteurs situés au Nord de la N7
- Entretenir les espaces boisés et limiter leur propagation, afin de préserver les espaces agricoles et l'ouverture des paysages

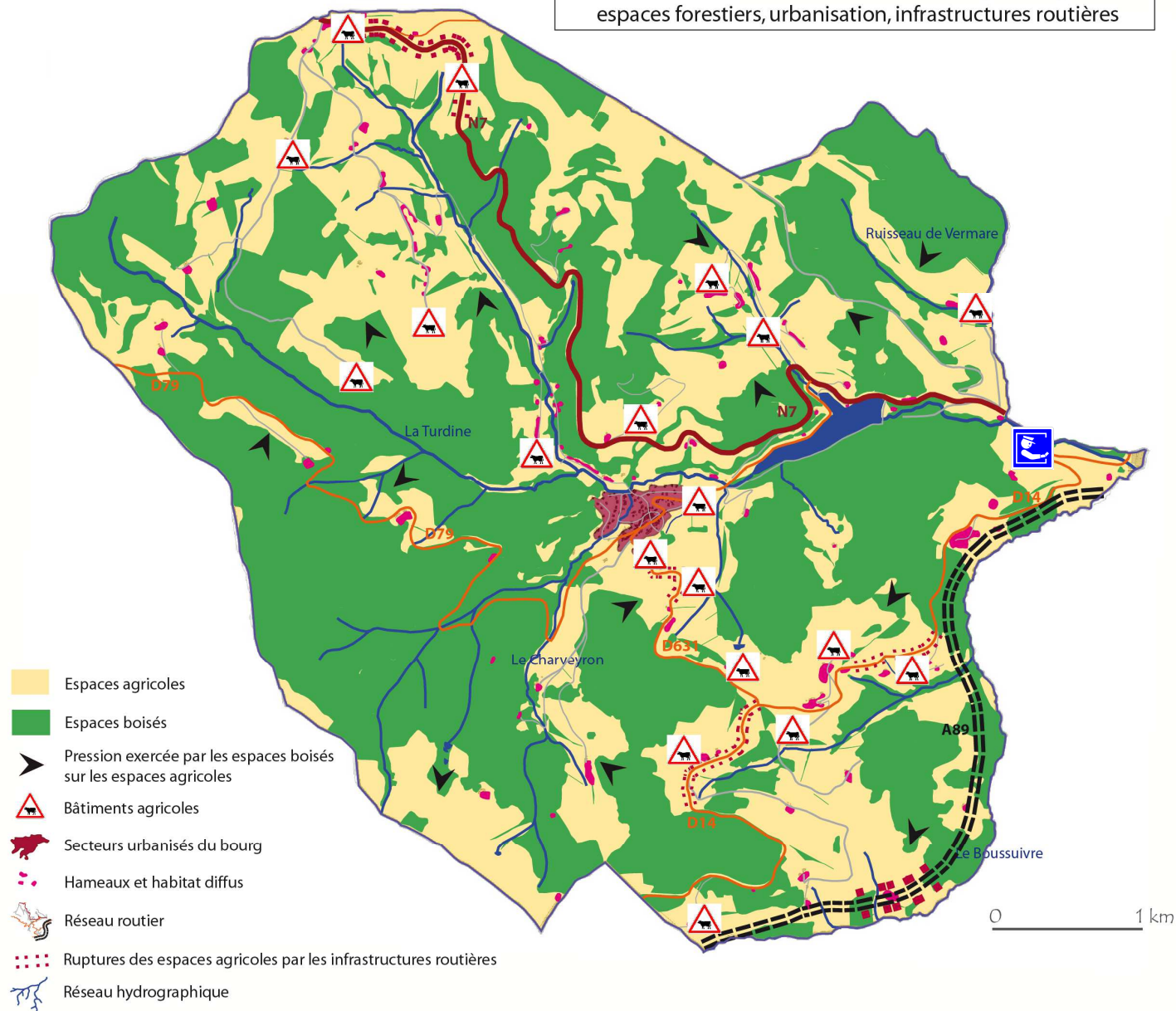
3. GESTION DES INTERFACES ENTRE ESPACES URBANISES ET AGRICOLES, ET LES FRANGES RESIDENTIELLES

- Eviter les conflits entre le développement urbain et les exploitations en respectant les périmètres de réciprocité des bâtiments agricoles.
- Gérer les cohabitations entre secteurs urbanisés et activités agricoles, notamment pour les exploitations situées dans le bourg ou à proximité

4. PRESERVER LES HAIES ET CORDONS BOISES COMPOSANT LA TRAME PAYSAGERE ET CONTRIBUANT A LA QUALITE DES PAYSAGES

- Préserver les points de vue remarquables : la Salette, le Crêt Jacob, le Serrou,...
- Classer certaines haies ou arbres isolés en espaces boisés classés dans le zonage

Pressions exercées actuellement sur les espaces agricoles :
espaces forestiers, urbanisation, infrastructures routières



Plan Local d'Urbanisme de JOUX (69) PADD



Accompagner le développement résidentiel en lien avec les enjeux de la mobilité

DEFI II
IMPULSER ET ACCOMPAGNER UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT POUR JOUX

CONSTATS :

- o Commune rurale à caractère résidentiel. Centre-bourg avec commerces, services et logements.
- o Centre-bourg restreint relativement compact. Secteurs de hameaux et lieux-dits dispersés.
- o Population en augmentation (+240 habitants en 40 ans) pour atteindre 674 habitants en 2010.
- o 0,44 permis de construire/an en moyenne.
- o Majorité de propriétaires occupants, faible mobilité résidentielle.
- o Extensions récentes du bâti : zones de lotissements, zone d'habitat groupé et de petits collectifs, hameaux et maisons individuelles dispersées fortement consommatrices d'espaces.
- o Contraintes topographiques pour les nouvelles constructions, et notamment le nouveau lotissement.

OBJECTIFS :

1. **MAINTIEN D'UN RYTHME DE CONSTRUCTION POUR UNE AUGMENTATION RAISONNÉE DE LA POPULATION, EN COMPATIBILITÉ AVEC LE SCOT**
2. **FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT RESIDENTIEL SPATIALEMENT ET SOCIALEMENT ÉQUILIBRÉ**
3. **PRODUIRE UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AUX BESOINS DES DIFFÉRENTES POPULATIONS : ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ, ACCESSION SOCIALE, LOCATIF PRIVE, LOCATIF SOCIAL, LOGEMENTS ADAPTÉS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE ET PERSONNES ÂGÉES.**

ORIENTATIONS/ACTIONS :

1. **MAINTIEN D'UN RYTHME DE CONSTRUCTION POUR UNE AUGMENTATION RAISONNÉE DE LA POPULATION, EN COMPATIBILITÉ AVEC LE SCOT**
 - Proposer des terrains constructibles ayant un relief adapté, et situés en greffe des secteurs déjà urbanisés
 - Développer des formes architecturales adaptées aux terrains
 - Être en capacité de produire 47 logements à l'horizon 2023
 - Permettre la transformation des anciens bâtiments agricoles en habitations et résorber la vacance des logements
 - Favoriser la réhabilitation du parc ancien : au minimum 5 % des logements à créer doivent être issus d'opérations de démolition/reconstruction
 - Favoriser le renouvellement urbain, sur le site de l'ancienne scierie par exemple
2. **FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT RESIDENTIEL SPATIALEMENT ET SOCIALEMENT ÉQUILIBRÉ**
 - Améliorer les espaces de déplacements et le stationnement
 - Favoriser la circulation des personnes à mobilité réduite, notamment dans le cœur de bourg
 - Maîtriser le développement des hameaux et des constructions diffuses
 - Sécuriser les cheminements piétons, en lien avec le développement de l'urbanisation
 - Aménager des espaces publics ou collectifs qualitatifs dans les opérations de construction.
3. **PRODUIRE UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AUX BESOINS DES DIFFÉRENTES POPULATIONS : ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ, ACCESSION SOCIALE, LOCATIF PRIVE, LOCATIF SOCIAL, LOGEMENTS ADAPTÉS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE ET PERSONNES ÂGÉES.**
 - Intégrer de nouvelles formes d'habitat, notamment collectif ou intermédiaire, pour l'accueil de jeunes ménages ou des ménages âgés
 - Proposer des logements adaptés et adaptables
 - Produire une offre de logements sociaux diffuse dans les opérations nouvelles en accession ou en location
 - Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle
 - Accompagner le vieillissement de la population, en proposant un foyer avec des services adaptés

	Population	Variation Population	Variation annuelle moyenne	Taille des ménages	Variation Taille des ménages	Résidences principales	Variation Résidences principales
1968	434			3,12		139	
1975	376	-58	-1,9%	3,13	-0,01	120	-19
1982	456	+80	+3,03%	2,89	-0,24	158	+38
1990	512	+56	+1,53%	2,84	-0,05	180	+22
1999	601	+89	+1,93%	2,88	+0,04	209	+29
2006	663	+62	+1,47%	2,81	-0,07	236	+27
2010	674	+9	+0,5%	2,71	-0,1	248	+12

Hypothèse 1 : croissance modérée de 0,9%/an

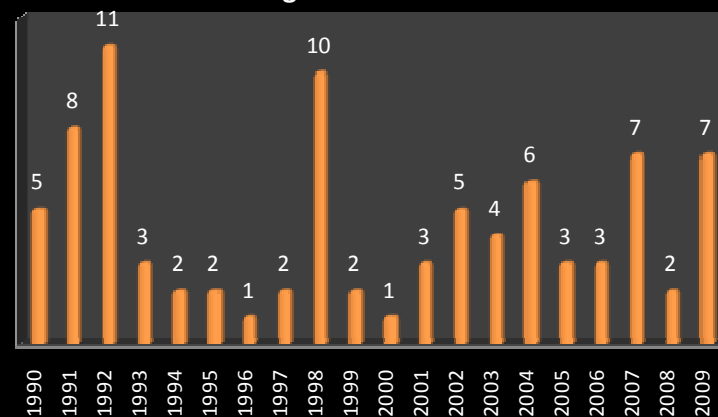
Population	Variation Population (2011-2023)	Variation annuelle moyenne	Taille des ménages*	Variation Taille des ménages	Résidences principales	Variation Rés. Princ. (2011-2023)
757	+83	+0,9%	2,6	-0,1	291	+43

Hypothèse 2 : croissance visée par le SCOT (<rythme de construction de la dernière décennie, soit 4 logs/an)**2023**

Population	Variation Population (2011-2023)	Variation annuelle moyenne	Taille des ménages*	Variation Taille des ménages	Résidences principales	Variation Rés. Princ. (2011-2023)
780	+106	+1,2%	2,6	-0,1	300	+52

Hypothèse 3 : croissance démographique de 1,3%/an

Population	Variation Population (2011-2023)	Variation annuelle moyenne	Taille des ménages*	Variation Taille des ménages	Résidences principales	Variation Rés. Princ. (2011-2023)
797	+123	+1,3%	2,6	-0,1	307	+60

Nombre de logements autorisés 1990-2009

Compte tenu des préconisations du SCOT, du PLH, des évolutions démographiques et du rythme de construction connus précédemment nous avons établis trois projections démographiques à l'horizon 2023 :

- au regard de l'évolution démographique de ces dernières années, **les prévisions démographiques pour les 10 prochaines années varient d'environ 750 à 800 habitants.**
- compte tenu du phénomène de desserrement résidentiel **le nombre de nouveaux logements correspondant est compris entre 40 et 60 environ.**

L'hypothèse 2 compatible avec celle du SCOT est celle retenue par la commune. Elle viserait une augmentation d'environ **50 logements** (+100 habitants) d'ici 2023, soit la production de 5 logements/an. Cela correspond à un rythme légèrement inférieur au rythme de construction de la décennie passée sur la commune égale à 7 logements/an.

→ **Répondre aux besoins en services et équipements, et créer un cœur de bourg actif**

DEFI II
IMPULSER ET ACCOMPAGNER UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT POUR JOUX

CONSTATS :

- o *Structure en commerces, services et équipements limitée*
- o *Les activités de commerces et services sont regroupées dans le bourg : restaurant gastronomique, boulangerie-café-épicerie, fleuriste, coiffure, traiteur, la Poste...*
- o *Equipements liés à l'enfance : groupe scolaire, centre de loisirs, cantine, garderie.*
- o *Equipements sports /loisirs : bibliothèque, salle des fêtes récente, terrain de basket, foot, boules, terrain de tennis, skate parc, jeux d'enfants, aire de pique nique.*
- o *16 associations, de loisirs, culturelles, sportives, festives, sociales (ADMR, Entraide Tararienne pour le portage des repas à Tarare)*

OBJECTIFS :

- 1. DYNAMISER LES ACTIVITES COMMERCIALES**
- 2. CONFORTER L'OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITE**
- 3. FAVORISER L'ACCES AUX ACTIVITES ASSOCIATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES, DE LOISIRS**
- 4. FAVORISER UNE GESTION DURABLE DES EQUIPEMENTS ET EN CONFORTER L'OFFRE**

ORIENTATIONS/ACTIONS :

1. DYNAMISER LES ACTIVITES COMMERCIALES

- Favoriser l'installation de commerces et services, artisanat
- Suivi des successions des locaux vacants
- Permettre la création de gîtes ou chambres d'hôtes
- Revaloriser le centre-bourg par des aménagements qualitatifs afin de mettre en valeur les commerces et services implantés

2. CONFORTER L'OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITE

- Permettre l'implantation de services liés à la santé

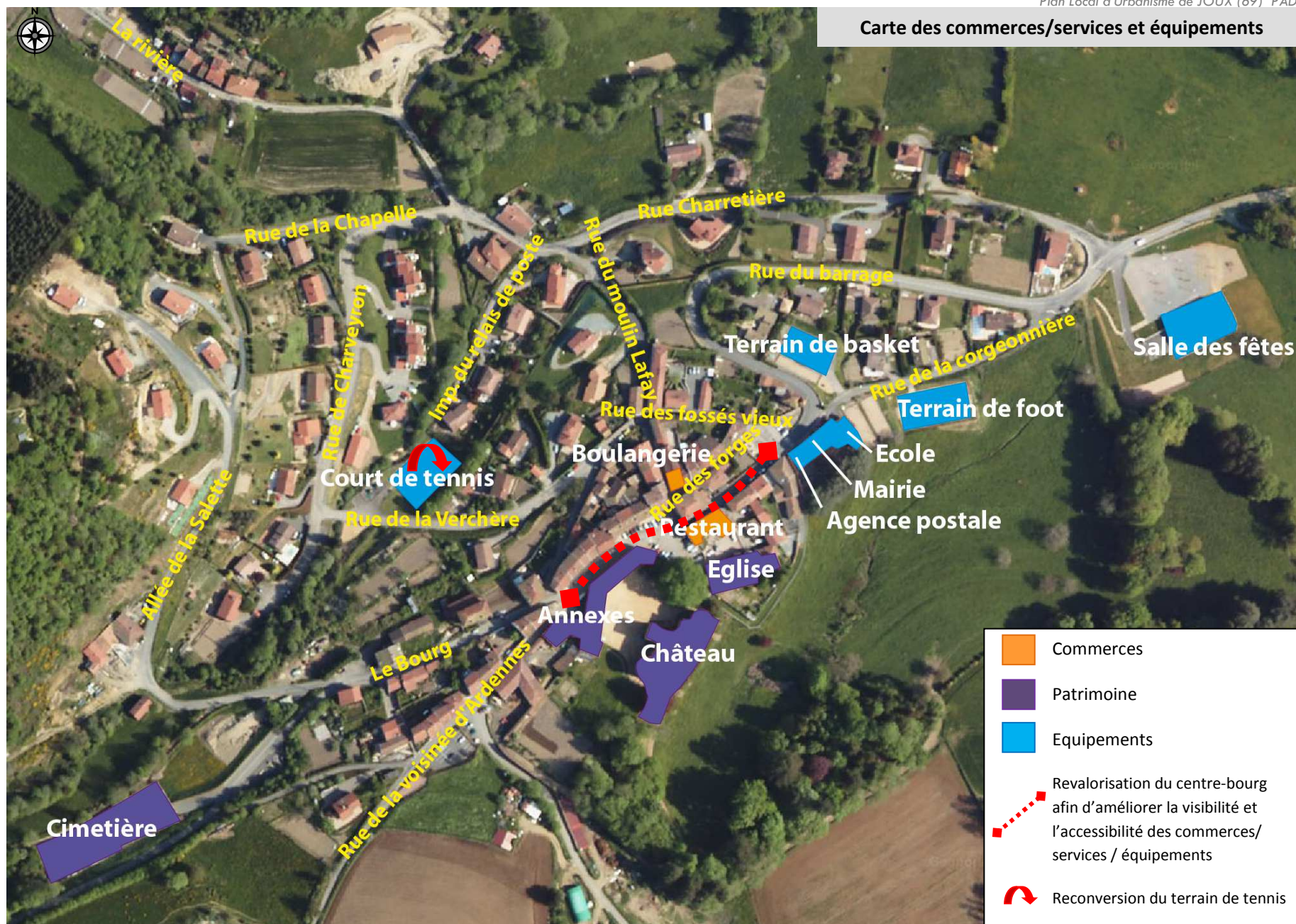
3. FAVORISER L'ACCES AUX ACTIVITES ASSOCIATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES, DE LOISIRS

- Développer les structures de rencontre et de regroupement (jeunesse, personnes âgées,...)

4. FAVORISER UNE GESTION DURABLE DES EQUIPEMENTS ET EN CONFORTER L'OFFRE

- Préserver la poste et l'école
- Créer un terrain multisports
- Reconversion du terrain de tennis
- Mutualisation des équipements et services

Carte des commerces/services et équipements



→ **Dynamiser les activités économiques présentes et à venir, et développer le tourisme**

DEFI II
IMPULSER ET ACCOMPAGNER UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT POUR JOUX

CONSTATS :

- o *Offre en commerces limitée : restaurant gastronomique, boulangerie-café-épicerie, fleuriste, coiffure, traiteur,...*
- o *Nombreux artisans : maçon, électricien, plâtrier, plombier, paysagiste, menuisier, filière bâtiment,... service de taxi, traitement des eaux, teintureries de Tarare (40 personnes), vendeurs ambulants,...*
- o *Emploi : projet de pépinières d'entreprises situé dans la continuité de la zone d'activités de Tarare.*
- o *Opportunités touristiques : cadre environnemental, chemins de randonnée, barrage avec aire de pique nique, circuits vtt, patrimoine avec le château...*

OBJECTIFS :

- 1. FAVORISER L'IMPLANTATION DE NOUVELLES ACTIVITES**
- 2. DEVELOPPER LES COOPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LOCALES DANS UNE DYNAMIQUE INTERCOMMUNALE**
- 3. VALORISER LES ATOUTS DU VILLAGE ET DEVELOPPER SON ATTRAIT TOURISTIQUE**

ORIENTATIONS/ACTIONS :

1. FAVORISER L'IMPLANTATION DE NOUVELLES ACTIVITES

- Développer la zone intercommunale située au lieu dit « Pied de la Montagne » conformément au SCoT
- Valoriser l'offre des locaux disponibles pour l'accueil d'activités économiques, dont la pépinière d'entreprises
- Développer les structures et opportunités permettant le télétravail

2. DEVELOPPER LES COOPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LOCALES DANS UNE DYNAMIQUE INTERCOMMUNALE

- Rayonnement des entreprises locales
- Accompagner les projets économiques

3. VALORISER LES ATOUTS DU VILLAGE ET DEVELOPPER SON ATTRAIT TOURISTIQUE

- Possibilité d'ouverture de structures d'hébergement touristique
- Valoriser les atouts touristiques du village : le site du barrage pour la pêche, les sentiers de randonnée, le patrimoine rural, les paysages naturels des Monts du Tararais forestier et vallée de la Turdine, la silhouette préservée du cœur de bourg, valorisée par l'entité historique château et ses dépendances, l'église...

III. REPRESENTATIONS GRAPHIQUES DU PADD

I. Une commune rurale, dont la qualité du cadre de vie est à préserver

Préserver l'identité rurale et villageoise de la commune:

★ le patrimoine

Protection des milieux naturels et ressources qui composent le cadre environnemental du territoire

■ espaces boisés

réseau hydrographique

fond de vallon

corridors écologiques

coulée verte majeure

Développement d'une agriculture adaptée, garante du dynamisme rural et des paysages

■ espaces agricoles

▲ bâtiments agricoles

● cônes de vue

II. Impulser et accompagner une dynamique de développement pour le village de Joux

Accompagner le développement résidentiel, en lien avec les enjeux de la mobilité:

■ secteurs urbanisés du bourg

■ bâti isolé

voies

■ secteurs susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions

Répondre aux besoins en services et équipements et créer un centre-bourg actif

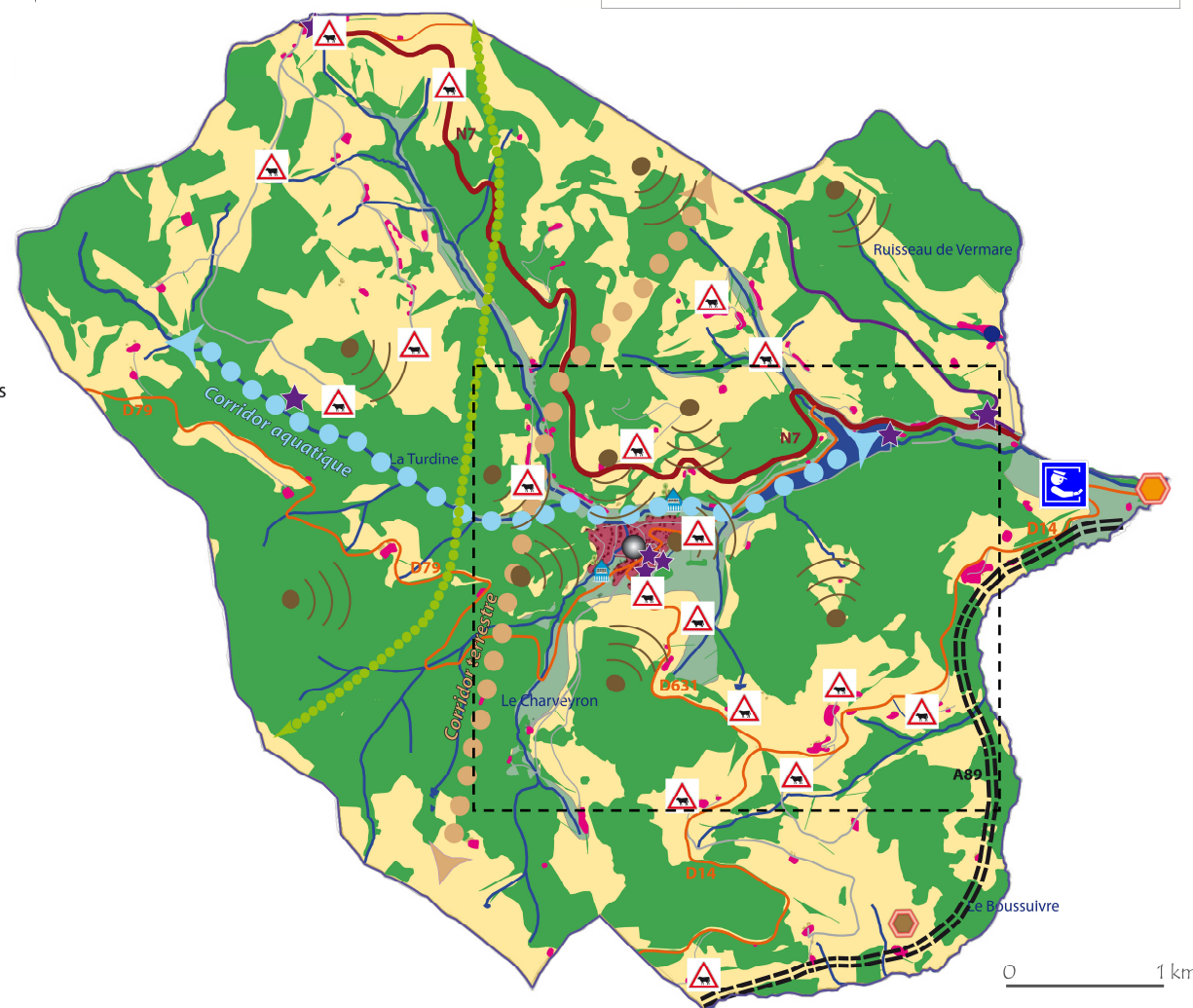
● coeur de bourg remarquable, à conforter

■ zone d'activités du Pied de la Montagne

■ valorisation du site "Croix Chalus" pour promouvoir l'exploitation de la ressource forestière



JOUX, un projet de développement durable
pour un "village, terre d'avenir"



I. Une commune rurale, dont la qualité du cadre de vie est à préserver

Préserver l'identité rurale et villageoise de la commune:

★ le patrimoine

Protection des milieux naturels et ressources qui composent le cadre environnemental du territoire

■ espaces boisés

■ réseau hydrographique

■ fond de vallon

■ corridors écologiques

■ coulée verte majeure

Développement d'une agriculture adaptée, garante du dynamisme rural et des paysages

■ espaces agricoles

■ bâtiments agricoles

● cônes de vue

II. Impulser et accompagner une dynamique de développement pour le village de Joux

Accompagner le développement résidentiel, en lien avec les enjeux de la mobilité:

■ secteurs urbanisés du bourg

■ bâti isolé

■ voies

■ secteurs susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions

Répondre aux besoins en services et équipements et créer un centre-bourg actif

● coeur de bourg remarquable, à conforter

■ zone d'activités du Pied de la Montagne

■ valorisation du site "Croix Chalus" pour promouvoir l'exploitation de la ressource forestière

